

Ministère de l'Economie et des Finances

Monsieur le Ministre Pierre Moscovici
75572 Paris

Paris, le 21 février 2014

RAR : Objet : Couverture juridique AMF des professionnels Société de Gestion de Portefeuille, Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendants...

Monsieur le Ministre,

Hors du respect de ses propres règles juridiques et à contre courant des enseignements de la dernière crise, l'Autorité des Marchés Financiers continue de laisser perdurer une information financière qui est source de désinformation, d'abus de confiance et d'escroquerie pour les épargnants et les investisseurs non avertis.

Cette réalité confirmée par Messieurs Prada et Jouyet, ex-présidents de l'AMF, ainsi que par Monsieur André Orléan du Comité scientifique de l'AMF* a pour conséquence que l'Etat, lui-même, est abusé et responsable.

Malgré plusieurs courriers envoyés au président de l'AMF, dont un seul a fait l'objet d'une réponse « diplomatique », rien ne change.

Cette réponse « diplomatique », loin de remettre en cause les faits juridiques reprochés, n'est en fait qu'un report de la part de l'AMF de toute analyse et d'action en 2016.

C'est au titre du statut juridique de lanceur d'alerte que je vous prie de bien vouloir transmettre à vos services ce courrier pour étude. L'ensemble des documents envoyés à l'AMF qui expliquent et étayent mes propos se trouvent sur le site www.socioecopofi.com en page d'accueil. Je vous propose également une visite sur le site www.agencedecotationihr.com pour avoir une idée de la désinformation boursière quotidienne et des effets qu'auront les class actions futures.

Qui sera appelé en responsabilité ?

Parmi les liens du site www.socioecopofi.com, vous trouverez une explication du Fonds de Stabilisation Boursier (FSB).

Si tant est qu'une solution à la situation actuelle soit réellement recherchée, et que l'on ne veuille pas utiliser cette crise pour imposer aux forceps un nouveau système politique modifiant profondément les sociétés en termes SOCIologique, ECONomique, POLITique et FInancier, le Fonds de Stabilisation Boursier (FSB) est une réponse simple, pragmatique et opérationnelle à la problématique d'endettement des États et à la paupérisation des Peuples.

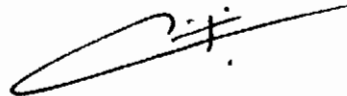
Je forme le vœu que votre action viendra contredire l'inaction, la malhonnêteté et la forfaiture actuelle de l'AMF.

Monsieur le Ministre, j'espère que vos services répondront clairement tant sur le Fonds de Stabilisation Boursier que sur le fait que votre ministère confirme ou non sa responsabilité juridique en amont de celle de l'AMF concernant la désinformation, l'abus de confiance, l'escroquerie ou toutes autres réalités juridiques issues des comportements imposés par l'AMF aux professionnels.

Dans l'attente de votre position, les professionnels, qui doivent respecter les ordres et directives de l'AMF afin de se protéger des attaques à la réputation et au portefeuille chers à cette dernière et à la commission dite des sanctions, restent obligés de faits juridiques on ne peut plus graves et déstabilisants pour les épargnants et l'Etat.

Par avance, je vous remercie de votre diligence et espère que vos services joindront rigueur, compétence et honnêteté.

Par la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christian PIRE

PS : Copie de ce courrier est envoyée à plus de 1000 professionnels et à leurs associations professionnelles, à un panel politique français et européen ainsi qu'à des journalistes et à la Présidence de la République.

* **Laurence Boisseau** dans « **Les Echos** » du 2 juillet 2012

Article intitulé : AMF : Jean-Pierre Jouyet tire sa révérence aujourd'hui « Enfin, les normes comptables devront être regardées de très près, notamment dès qu'il s'agit de comptabiliser à la valeur de marché, ce qui ne peut que générer une forte volatilité. »

Dans « www.trends.be » du 26 janvier 2012 André Orléan qui est au Comité scientifique de l'AMF Article intitulé : Et si les marchés financiers avaient tort ? « Les prix sur lesquels reposent les marchés financiers sont tronqués, pour ne pas dire totalement faux ! »

Michel Prada, ex-Président de COB, dans « La Tribune » daté du 6 décembre 2010 en page 37 : Article intitulé : Refonder l'évaluation financière pour restaurer la confiance « Les problèmes de valorisation sont au cœur des crises. Le sujet de l'évaluation financière échappe aujourd'hui à l'écran radar de la plupart des acteurs et des observateurs des

marchés financiers. C'est là un véritable paradoxe au regard du rôle central joué par les problèmes de valorisation des actifs dans les dernières crises qui ont secoué non économies. L'incapacité des institutions financières à valoriser de façon précise et convaincante leurs actifs financiers complexes en l'absence de transactions sur le marché a en effet déclenché une crise de confiance sans précédent depuis 1929. L'heure est aujourd'hui à une refondation de l'évaluation financière, qui doit concerner tant les pratiques de place de la profession et sa déontologie. »